



**EHPAD  
PAGNEAU**



## **Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD « Pagneau »**

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant notre Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

L'ensemble de l'équipe s'attache à faire de cet établissement un lieu de vie, dans un cadre hôtelier de qualité et convivial, où chacun peut évoluer à son rythme et selon ses besoins. Ce livret vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées, il facilitera votre séjour.

L'ensemble de l'équipe de l'EHPAD Pagneau est à votre écoute pour vous accompagner.

**Emilie SAINT-PAU**  
Directrice

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article.



## Table des matières :

I.	Présentation de l'établissement .....	3
1.	Un cadre de vie privilégié .....	3
2.	L'hébergement permanent .....	4
3.	Un statut associatif.....	4
4.	Les instances de direction.....	4
5.	Des valeurs fortes .....	5
6.	Organigramme .....	5
II.	Votre accompagnement au quotidien .....	6
1.	Une équipe à votre écoute.....	6
2.	Une vie sociale dynamique .....	9
3.	Des animations adaptées aux goûts de chacun .....	9
4.	Désignation d'une personne de confiance .....	14
III.	Votre confort .....	15
1.	Des locaux adaptés et individualisés .....	15
2.	Une restauration de qualité .....	18
3.	Les autres services proposés.....	20
IV.	Vos modalités d'admission .....	21

## I. Présentation de l'établissement

### 1. Un cadre de vie privilégié

A 5,6 kilomètres du centre-ville de Mérignac, l'EHPAD « **Pagneau** » se trouve sur la route de Saint Jean d'Illac, implanté dans un cadre verdoyant invitant au calme et à la détente. L'établissement est situé dans le quartier de Mérignac Beutre, à quelques pas à pied du Centre Social et d'Animation et de la crèche Pomme d'Api. Il bénéficie de quelques commerces de proximité dont un tabac- presse, une supérette et un fleuriste à 300 mètres.



L'établissement est desservi en transport en commun par la ligne de bus 30 qui s'arrête au pied de l'établissement (arrêt « Antenne sociale Beutre »).



## 2. L'hébergement permanent

L'établissement a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut évoluer dans un espace adapté, lui assurant sécurité et liberté.

La capacité totale est de **40 places, non habilité à l'aide sociale**.

L'EHPAD accueille globalement des **personnes âgées valides et dépendantes à partir de 60 ans et plus**.

## 3. Un statut associatif

L'EHPAD « **Pagneau** » est un établissement privé, à but non lucratif, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement, construit en 1991, est géré par la Fondation Bocké, reconnue d'utilité publique.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Conseil de Département de la Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.

## 4. Les instances de direction

La **Fondation Bocké** est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement.

Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au Directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la Fondation Bocké dans différentes circonstances.

## 5. Des valeurs fortes

Au sein de la Fondation Bocké, l'EHPAD est considéré comme **un lieu de vie** destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes âgées que la dépendance rend vulnérables. Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long de votre séjour à respecter les principes suivants :

- Le respect de l'intimité et de la dignité de chacun,
- Le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés,
- La stimulation de l'autonomie restante : accompagner mais ne pas faire à la place de,
- L'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

## 6. Organigramme



Afin de vous aider – vous et vos proches – à mieux identifier les différents professionnels de l'établissement à vos côtés, un tableau avec les photos du personnel se trouve à l'entrée de l'établissement.



## II. Votre accompagnement au quotidien

L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître pour répondre à ces attentes.

Ainsi, dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Cet accompagnement personnalisé fait partie intégrante du projet d'établissement qui définit les objectifs généraux.

### 1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'EHPAD reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant qui passera vous voir autant que de besoin.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.

- **Un médecin coordonnateur**

Présent à temps partiel au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il pourra travailler en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il sera attentif à votre traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera, avec l'équipe soignante, à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.



- **Une équipe soignante**

L'équipe soignante réalise les soins nécessaires. Elle assure, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

- **Des infirmières**

Les infirmières sont garantes de la programmation des soins. Elles accompagnent chaque résident et son entourage. Elles encadrent également les aides-soignants, les accompagnants éducatifs et sociaux, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens.

Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.

Un service de nuit est assuré par une aide-soignante et un agent de service hôtelier.

L'Ehpad bénéficie du service de Télémédecine permettant la réalisation de téléconsultations en chambre ou en salle de soin.

Des partenariats avec le réseau gérontologique renforce la qualité des soins encadrés : la convention avec le réseau l'Estey pour les soins palliatifs, celle avec l'HAD de bagatelle pour les soins infirmiers etc.

- **La psychologue**

Présente à temps partiel, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours.

Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des Projets d'Accompagnement Personnalisés.

Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant et anime des ateliers mémoire. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes thérapeutiques.

- **Une équipe hôtelière**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privatifs que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de



votre linge. Ils sont à votre écoute et participent à votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

- **L'agent administratif**

L'agent administratif réalise différentes démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et est garant de l'accueil au sein de la structure. Il est présent sur l'établissement le lundi et mercredi matin de 9h30 à 13h et les après-midi de 14h à 17h30.

- **L'animatrice**

Elle contribue à l'accueil des résidents et au maintien de leur bien-être. Elle développe les échanges et les rencontres et favorise toute forme d'expressions des personnes accueillies. Elle participe à la préservation de l'autonomie de la personne et favorise la dimension citoyenne des résidents et favorise le lien social. Elle est présente sur l'établissement les jeudis, vendredis et un lundi sur deux.

- **Les autres intervenants médicaux et paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicures, podologues, kinésithérapeutes, dentistes...).

## 2. Une vie sociale dynamique

« ...Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie,  
mais de la vie aux années ... »

**Citation de Jacques Salomé**

L'EHPAD « **Pagneau** » est avant tout un **lieu de vie**, où chacun doit pouvoir continuer à faire ce qu'il aime, s'inscrire dans des projets et participer le plus possible, en tant que citoyen, à la vie du quartier, de la commune...

Nous vous présentons **Mew**, mascotte de l'Ehpad



## 3. Des animations adaptées aux goûts de chacun

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.

L'animatrice vous proposera donc des animations, des ateliers, des sorties.

L'idée est à la fois de respecter et de s'adapter le plus possible aux envies de chacun mais également de vous soutenir par différentes propositions : les échanges, les liens sociaux.

Ainsi, l'animatrice œuvre à ce que chacun d'entre vous continue à faire ce qu'il aime et participe à la vie citoyenne.

Les échanges intergénérationnels et inter établissements, les différentes activités et projets contribuent à ce maintien du lien social.

**Le maintien du lien social est l'œuvre de tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de la résidence.** Pour ce faire nous pouvons mettre à votre disposition le site LINESTIE, permettant à vos proches d'être informé sur la vie de l'établissement.

Pour ce faire, l'animatrice est considérée comme « un guide » soucieuse de vous satisfaire et de rendre la vie en collectivité la plus adaptée à vos attentes.

Le programme des animations est affiché chaque semaine sur les bornes INFOS.



### • **Les ateliers, les projets**

Différentes propositions de temps d'animation sont faites tout au long de l'année : Ateliers écriture, jeux divers, ateliers manuels, écoutes musicales, jardinage, échanges intergénérationnels, loto, gym douce, etc...

## • Les manifestations

Des manifestations festives sont organisées tout au long de l'année au sein de l'établissement : anniversaires mensuels, repas à thème, fêtes de fin d'année, animations musicales. Les familles et amis sont les bienvenus pour partager ces moments conviviaux.



## • Les sorties avec l'EHPAD

Des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement. Des sorties au cinéma et à la médiathèque sont également organisées.

Selon les projets, les souhaits des résidents, des sorties ponctuelles sont proposées : restaurant, balade en dehors de la Métropole, sortie spectacle... Une participation est alors demandée aux résidents





- **Les sorties en famille ou entre amis**

A tout moment vous pourrez sortir en famille ou avec des amis, pour un repas, des moments de partage ou pour quelques jours de vacances.

NB : il sera nécessaire à ce moment-là de prévenir l'établissement selon les modalités définies dans le contrat de séjour.

- **Les partenariats**

Différents partenariats ont été mis en place et permettent de soutenir les liens sociaux avec le quartier, ses habitants, les différentes générations.

Des projets réguliers sont menés avec le centre social du quartier et la crèche « Pomme d'Api », avec laquelle des échanges avec les enfants qui y sont accueillis sont organisés. Ces temps permettent de développer des liens intergénérationnels de proximité.

Enfin, des échanges réguliers en fonction des projets sont mis en place avec les autres établissements gérés par la Fondation Erik & Odette Bocké.

- **Les invitations et la participation des familles**

Les familles qui souhaitent participer aux évènements institutionnels en lien avec l'animatrice sont les bienvenues et doivent se rapprocher de cette dernière.

- **Une vie citoyenne préservée**

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre de résidents est recherchée.

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel; l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les



questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans. Le règlement, la liste des représentants élus et les comptes rendus des réunions du CVS sont affichés à l'entrée de l'établissement.

- **La commission restauration**

Elle se réunit régulièrement et regroupe des résidents en présence du cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

- **La commission animation**

Sur le même principe, une commission animation se réunit deux fois par an en présence des résidents et de l'animatrice.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et de prendre en compte les propositions et souhaits de chacun.

- **Votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations...sont autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

- **Accessibilité aux informations de santé**

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant sous forme de consultation ou de communication. Toute demande de transmission de dossier médical doit faire l'objet d'un courrier à l'attention de la direction de l'établissement et du médecin coordonnateur.

- **Vos directives anticipées**

Toute personne majeure et en capacité d'exprimer ses choix de façon éclairée peut si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées.

Ces directives anticipées permettent de mettre par écrit vos choix et volontés sur les traitements médicaux que vous souhaitez ou non dans le cas où, un jour,



vous ne pourriez plus communiquer ou seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Les directives anticipées indiquent vos souhaits concernant les conduites à tenir. Elles concernent les conditions de fin de vie c'est-à-dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements médicaux.

Elles peuvent être annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez les rendre accessibles à votre médecin : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez remises.

Si vous le souhaitez le médecin coordonnateur et la psychologue pourront vous accompagner dans cette démarche.

#### **4. Désignation d'une personne de confiance**

La loi du 4 mars 2012 stipule que toute personne majeure et en capacité d'exprimer ses choix et volontés de façon éclairée peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. La personne de confiance accompagne dans les démarches et assiste aux entretiens médicaux afin d'apporter son aide dans les prises de décisions.

Si vous le souhaitez, cette désignation peut s'effectuer en début de séjour auprès de la direction et/ou de la psychologue.

### III. Votre confort

#### 1. Des locaux adaptés et individualisés

Organisés de plein pied, les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes.



#### Votre chambre

Les chambres, individuelles à l'exception de trois, bénéficient toutes d'une salle de bain privative qui permet de respecter l'intimité de chacun.

Nous vous fournissons le mobilier suivant : un lit médicalisé et un placard avec étagères et penderie.

Il vous est chaleureusement recommandé d'apporter du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre. Vos tableaux seront installés aux murs par nos ouvriers d'entretien.

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Enfin, chaque chambre est équipée d'une prise vous permettant de brancher votre téléviseur.



Les petites réparations éventuelles sont réalisées par un ouvrier d'entretien.

- **Des lieux de rencontre**

Au-delà des locaux techniques nécessaires au fonctionnement, des espaces communs ont été prévus afin de **favoriser la vie sociale** de chacun.

Les locaux sont répartis de la façon suivante :

#### **Espace central**

Cet espace rassemble tous les pôles auxquels vous pouvez vous adresser : la direction et l'accueil, la salle à manger et la cuisine et l'infirmerie. Ainsi vous sera possible de profiter du patio.



## Salon de la musique

Cet espace est composé de chambres donnant sur un salon de la musique : un piano – un espace TV – un espace lecture, avec bibliothèque, et un espace forme sont à votre disposition.



## Salon de la mer

Cet espace est également composé de chambres donnant sur un salon, doté d'un espace TV. Vous pourrez y retrouver vos proches lors d'une visite ou d'un repas en toute convivialité.



## Le jardin

Des espaces verts sont aménagés tout autour de l'établissement, notamment à proximité de la salle à manger. Un grand jardin est accessible à tous, avec un parcours de déambulation adaptée en faveur des personnes à mobilité réduite. Le parc arboré et les espaces aménagés sont très appréciés à la belle saison.



## 2. Une restauration de qualité

Manger est avant tout un plaisir : goûter, sentir, regarder et partager.

À ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

### • Une restauration traditionnelle

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur cinq semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. La société extérieure ELIOR assure cette prestation.

Les horaires des repas sont les suivants : 2 services assurés

- Petit déjeuner : de 7h à 9h00 ;
- Déjeuner : de 11h45 à 13h30 ;
- Goûter : entre 15h15 et 16h00 ;
- Dîner : entre 17h45 et 19h15.
- Collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent.

Le petit déjeuner est servi en plateau dans la chambre, ou en salle à manger si vous le souhaitez. Les autres repas sont servis en salle à manger. Ils pourront éventuellement être pris en chambre, après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

Il vous est possible d'inviter vos amis et proches à partager le déjeuner. Il faudra pour cela prévenir l'établissement quelques jours auparavant. Le prix des repas invités est affiché à l'entrée de l'établissement.

- **Des animations autour du repas**

Nous organisons des **repas à thèmes**, qui permettent aux résidents de découvrir de nouvelles saveurs, de voyager... Vous êtes sollicités sur les choix des thèmes, au gré de vos envies.

Les **anniversaires** sont célébrés mensuellement autour de goûters festifs et d'animations musicales.

Par le biais **d'ateliers cuisine** vous trouverez le plaisir de confectionner une recette, de participer à des dégustations, de découvrir tout le plaisir en lien avec vos papilles...



Enfin la **fête de l'été** et la célébration des **fêtes de fin d'année** sont des temps incontournables que nous partagerons avec vos proches si vous le souhaitez ; lors de ces temps partagés le personnel de l'EHPAD et les cuisiniers mettent en œuvre leurs compétences, leur professionnalisme pour votre plus grand plaisir.



### 3. Les autres services proposés

- **Le linge**

Chaque résident amène son linge personnel.

Afin que l'établissement puisse prendre en charge l'ensemble de ce trousseau, celui-ci doit être obligatoirement marqué à votre nom (avec des étiquettes brodées et cousues).

La structure fournit les draps, couvertures, oreillers, ainsi que le linge de toilette (serviettes et gants).



L'EHPAD assure donc l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec ou à la main, ainsi que le linge non marqué.

Le courrier est distribué chaque jour sauf pendant le week-end, en dehors du journal qui est remis le samedi et le dimanche. Vous pouvez également déposer votre courrier à poster à l'accueil de l'établissement.

Vous pouvez faire intervenir le service d'un coiffeur de votre choix. Toutefois une coiffeuse intervient de manière bi mensuelle. Ses tarifs sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées à l'occasion des fêtes religieuses.

## IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national d'admission en EHPAD et ses deux volets : administratif et médical. Ce dossier peut nous être directement adressé sur la plateforme ViaTrajectoire (rapprochez-vous d'une assistante sociale afin qu'elle vous accompagne dans ces démarches).

Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur pour la partie médicale. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier d'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

Une fois l'admission prononcée, l'ensemble de ces pièces sont réunies, le contrat de séjour est rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis le jour de votre admission avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en EHPAD, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

**L'équipe de Pagneau  
vous souhaite un agréable séjour**



**Bienvenue**

